

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DPVI 1018 - DJS** Subvention (14.500 euros) et avenant à la convention 2012-2014 avec l'association Actions Jeunes (17e).

**Mme Myriam EL KHOMRI et Mme Pauline VERON, rapporteures.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération; en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer l'avenant à la convention et lui propose l'attribution d'une subvention avec l'association Actions Jeunes (49, boulevard Bessières) (17e) ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission et par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Actions Jeunes, 49, boulevard Bessières (17e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 14.500 euros au titre de l'exercice 2014 est attribuée à l'association Actions Jeunes (492) pour son projet Accueil informel, nocturnes, accueil jeunes et actions périscolaires (2014-03720) (7.000 euros Jeunesse) et pour son projet : BAFA jeunes : citoyen et d'insertion (7.500 euros DPVI ; 2014-03732).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

Sur les crédits de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration :

-pour 7.500 euros au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 "Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

-pour 7.000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse", du budget de fonctionnement de la Ville, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.